COMMUNE DE

Renens

P R O C E S - V E R B A L

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 27 mars 2003, à 20H15
à la Salle de Spectacles

2ème séance 2003

Séance du jeudi 27 mars 2003

Présidence de M. Gilbert Nicolas, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse ainsi qu'au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

65 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Marcelle Bourquin-Chuard
Geneviève Finger
Nathalie Kocher
Martin Gisèle
Rose-Marie Prêtre
Suzanne Sisto-Zoller

MM. Henri Delapierre
Eric Flaction-Rouvière
Cédric Hostettler
Bruno Iamarino
Paul Mettraux

Sont absent(e)s :

Mmes Nadine Cherpit
Roselyne Ruchet

MM. Michel Grenacher
François Morisod

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

O R D R E D U J O U R

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2003.
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Nomination d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales.

8. Préavis No 19 :
   Usine Fly - Pose d'une toile décorative.
   M. Christian Widmer, président-rapporteur.

9. Préavis No 20 :
   Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
   M. Vincent Keller, président-rapporteur.

10. Préavis No 21 :
    Pavillons scolaires de Sous-Biondes - Remplacement de la toiture du pavillon sud.
    M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.

11. Préavis No 22 :
    Modification de la concession pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Renens distribuée par le Service des eaux de la Commune de Lausanne.
    Dépôt du préavis - discussion préalable.

12. Propositions individuelles et divers.

---

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2003

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démission - Assermentation

En date du 2 mars écoulé, le Bureau du Conseil communal a reçu la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Nicolas Noël :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission, avec effet immédiat du Conseil communal. Mes activités professionnelles ne me laissent hélas plus assez de temps pour remplir correctement mon mandat de conseiller communal. Après quatre ans passés dans ce conseil, je laisse donc, mais non sans regret, ma place à une relève plus disponible.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes celles et ceux qui s'engagent sans compter pour Renens et sa population au sein de cette assemblée. Bon vent pour vos débats et décisions futurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Signé : Nicolas NOEL

M. le Président prie Monsieur Raymond Vincent, candidat viennent-ensuite du groupe socialiste, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite cette dernière, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Monsieur Raymond Vincent** (soc.) de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

- **Résultats des votations fédérales du 9 février 2003** :

- **Votations fédérales**

Electeurs inscrits : **7'048**	Cartes de vote reçues : **2'154**	Participation : **30,56 %**

Objet No 1 : **Révision des droits populaires**

Bulletins rentrés	:	2'152		
Bulletins blancs	:	46	OUI :	1'521
Bulletins nuls	:	23	NON :	562
Bulletins valables	:	2'083		

Objet No 2 : **LF sur adaptation des participations cantonales aux coûts hospitaliers**

Bulletins rentrés	:	2'153		
Bulletins blancs	:	11	OUI :	1'424
Bulletins nuls	:	69	NON :	649
Bulletins valables	:	2'073		

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

M. le Président informe du dépôt de :

- Motion concernant les déchets à Renens, Mme K. Clerc Ulloa (F.r.)
- Rapport d'activité de la commission intercommunale AIC, M. J.-P. Rouyet (F.r.)
- Interpellation concernant le service d'inspection intercommunal du travail et des chantiers, Mme V. Berseth Hadeg (F.r.)
- Intervention "Renens Carrefour du Monde", M. P. Ruschetta (soc.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 12 de l'ordre du jour "Propositions individuelles et divers".

M. le Président informe les membres du Conseil communal de différents points :

- Je vous invite à vous rendre à la salle des Pépinières, près de la nouvelle salle de gym, afin de visiter l'exposition de photographies qui a pour thème : Retours en images, élèves migrants entre séjour et retour, Bosnie-Suisse. Ouverture au public le 3 avril de 19h à 21h.

- Notre télévision régionale, TVRL, par lettre du 20 mars nous informe de ce qui suit :

"Mesdames, Messieurs,

Une "collision de dates" entre les séances des conseils de Prilly et de Renens de la semaine prochaine m'amène à prévoir les diffusions suivantes :

- Le Conseil communal de Renens du 27 mars sera diffusé le vendredi 28 mars, à 22h15, ainsi que le samedi 5 avril, à 15h30 ;
- Le Conseil communal de Prilly du 24 mars sera diffusé le samedi 29 mars, à 15h30, ainsi que le vendredi 4 avril, à 22h25.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Jean-Pierre Pastori, Directeur

- Le quotidien "24Heures" a le plaisir d'informer chacun de l'inauguration de sa rédaction locale à Renens à l'avenue du 14 avril No 2, et se réjouit de vous y accueillir pour vos annonces, courrier des lecteurs, etc…
  Nous l'en remercions vivement pour l'intérêt porté à notre région.

- Information quant à l'Aperçu financier de la Commune de Renens.

- Lorsque vous déposez vos interpellations/interventions/questions avant le début des séances du Conseil pour être portées en priorité au point divers de l'ordre du jour, je vous prie de bien vouloir en remettre 2 exemplaires, et non plus un seul comme jusqu'à maintenant, ceci afin de faciliter le travail de nos Conseillers municipaux et leur permettre d'y répondre plus précisément et si possible le soir même.

- Je rappelle aux Présidents-rapporteur **l'obligation** d'envoyer la petite carte jaune au Président du Conseil pour l'informer que la commission est prête à rapporter et qu'il peut mettre le/les objets concernés à l'ordre du jour. Pour cette séance ZERO pointé à chacun.

Pour conclure, je prie les Président(e)s des groupes politiques de bien vouloir me rejoindre à l'issue de ce Conseil.

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée. Elle donne une information importante aux membres du Conseil communal : Dans le cadre du moratoire et de l'étude de l'aménagement du territoire dans l'Ouest lausannois, nous arrivons enfin à une étape importante. Le document qui s'appelle "schéma directeur régional" a été adopté. Il va être mis en consultation et l'information va être très largement dispensée. Deux dates importantes sont à retenir :

Mardi 15 avril : une conférence de presse se tiendra pour lancer et présenter ce "schéma directeur régional" ; ce document n'est pas absolument terminé, au contraire il est en évolution et attend les commentaires et remarques de tout un chacun.

Jeudi 8 mai, à 20h00 : tous les conseils communaux de l'Ouest lausannois seront invités à participer à une présentation du "schéma directeur régional". Cette présentation se déroulera à l'EPFL (des détails parviendront ultérieurement).

M. R. Bovier, conseiller municipal, profite de la retransmission par TVRL de la séance du Conseil communal pour lire la réponse aux questions posées par M. le Conseiller communal Roger Gumy concernant la circulation sur l'avenue du Silo et la rue du Caudray, tenant lieu par la même occasion d'information relative à l'interdiction de circuler sur la rue du Caudray

Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2003, M. le Conseiller Roger Gumy a fait deux propositions de modification de la circulation sur l'avenue du Silo et la rue du Caudray.

M. Gumy suggère en résumé d'empêcher les véhicules qui proviennent de l'avenue du Silo de tourner à droite sur la rue du Caudray, créant ainsi un sens unique sur cette même avenue.

Le règlement du plan de quartier du P36, adopté par le Conseil communal le 3 décembre 1997, va d'ailleurs plus loin que les propositions de M. Gumy puisqu'il prévoit à son article 2 que la rue du Caudray devienne un espace piétonnier entre le Collège du Léman et le quartier. Seuls les vélos, les transports publics et les véhicules utilitaires, tels que les véhicules du Service du feu, les ambulances et les déménageurs seront autorisés à circuler entre le carrefour Censuy/Caudray et le giratoire situé au Sud de OBI-Migros.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite du chantier du P36 (construction des bâtiments locatifs), la Municipalité a décidé, pour des questions de sécurité, d'interdire la circulation de transit devant le Collège du Léman. Cette décision ne fait qu'avancer de deux ans le nouveau statut de la rue du Caudray.

En effet, pour des raisons de programmation des travaux, des accès de chantiers ont dû être prévus. De nouvelles habitudes devront donc être prises par les bordiers, les usagers et les habitants des quartiers environnants (écoles, piscine, stade, commerces, etc.).

Cette période sensible pour tous ne manquera pas de créer quelques problèmes de circulation que nous nous efforcerons de résoudre le mieux possible dans l'intérêt de toute cette zone remodelée de Renens.

Tout en espérant que cette modification qui tranquillisera le secteur ne perturbera pas trop votre quotidien, nous vous encourageons à respecter les premières mesures de chantier qui seront prises avant la fin du mois de mars 2003. Un tous-ménages sera distribué dans le quartier. L'aménagement définitif de cet espace se fera dès que la construction des derniers immeubles sera terminée, soit au printemps 2005.

Quant à la proposition de M. Gumy de réaliser des places de parc en épi le long de la rue du Caudray, elle n'a évidemment plus cours dans une zone piétonne.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

M. R. Gumy (rad.) : Je remercie la Municipalité d'avoir pris en compte les questions posées. Leur réponse est en substance, puisque le quartier est évolutif et que ces deux questions avaient pour but d'anticiper les problèmes locaux.

Il reste toutefois encore une suggestion. J'avais parlé du "parking en épis" face à la piscine et non pas dans la rue du Caudray. En effet, à l'angle de la rue du Caudray et du carrefour de la

Piscine se trouvent déjà 3 à 4 places de stationnement le long de la halle de gymnastique du Collège du Léman. C'est de cet emplacement dont j'ai parlé. A priori, il existe deux voies : une pour tourner à droite dans la rue du Caudray, l'autre pour aller tout droit dans le sens Préfaully.

On pourrait donc supprimer une des voies pour faire des places de stationnements en épis à ce niveau-là. Je rappelle également que dans ce quartier, les bâtiments sont suffisamment anciens pour ne pas avoir assez d'emplacements pour le stationnement. Il suffit de regarder le taux d'occupation du parking de la Piscine la nuit !

Cela pourrait être envisageable à moindre frais, si inclus dans les travaux et si toutefois les mensurations le permettent.

Quant à l'information aux habitants de Renens, j'en remercie la Municipalité. Ce genre d'effort mérite d'être mis en exergue.

M. E. Roscigno (soc.) souhaite savoir si la "rue du Léman" sera à nouveau ouverte à la circulation (actuellement "riverains autorisés") ?

En effet, il fait état des véhicules qui arrivent par le rue du Lac ou sous le tunnel pour aller soit direction piscine, soit pour éventuellement rejoindre l'autoroute, qui devront prendre le premier giratoire (devant OBI), puis le deuxième giratoire et revenir devant la piscine. Cette "déviation" n'incitera-t-elle pas les automobilistes à transgresser le passage "riverains autorisés" de la rue du Léman ?

M. R. Bovier, conseiller municipal, indique qu'une étude est en cours concernant la rue du Léman. Mais, en aucun cas elle ne sera ouverte à la circulation. L'itinéraire restera donc celui indiqué par Monsieur le conseiller communal Eugène Roscigno.

Il faut également rappeler que c'est lors de l'étude du Plan directeur que ce cheminement avait été réfléchi, ce n'est donc pas une idée venue de nulle part !

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation sur l'éventuelle participation de notre corps de police au système sécuritaire du G8.

Cette réponse me laisse perplexe sur l'attitude de notre Municipalité face au G8. En l'occurrence, c'est une réponse de pure direction de police que l'on obtient et non pas celle d'une Municipalité de gauche qui aurait pu saisir cette occasion pour dénoncer la provocation que constitue le G8.

Le préambule laisse penser que le dispositif sécuritaire mis en place est avant tout destiné à contenir les manifestations, alors qu'une grande partie concerne la protection des chefs d'Etats contre les attentats et les attaques terroristes.

Par ailleurs, plutôt que de se plier sans autre à la Loi du 17 novembre 75 sur la police cantonale à propos de l'entraide policière, pourquoi la Municipalité ne profiterait-elle pas de cet événement pour expliquer publiquement la prétendue surcharge de notre police municipale et pour demander que ce soit d'autres corps de police mieux dotés en effectifs qui prêtent main forte à la gendarmerie ?

Mais peut-être n'est-il pas trop tard pour transformer cette question au conditionnel en une action au futur proche !

Avec plusieurs de mes collègues du groupe Fourmi Rouge, nous osons espérer que, durant le G8, notre police n'aille pas jouer les "rambo" à Ouchy ou St-François et fonctionne exclusivement sur notre commune pour la meilleure sécurité de nos habitants et de notre trafic.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je vois que la Municipalité a décidé de fermer le bureau de vote du Léman. Sans me prononcer sur le fond de cette décision, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on a prévu pour l'information des électeurs. Je n'aimerais pas que des gens apprennent la fermeture seulement en arrivant sur les lieux le dernier dimanche à midi moins quart parce qu'à ce moment-là ils n'ont plus aucune solution de rechange. Peut-on compter que dans l'enveloppe de vote que nous allons recevoir il y aura un papillon avec écrit en tout gros caractères : « Attention ! Attention ! le bureau du Léman sera fermé ! »?

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique qu'il n'est pas possible d'informer la population par la biais de l'envoi du matériel de vote : en effet, ce dernier est envoyé directement par le département cantonal, selon le rôle des électeurs de la commune. Par contre, dans une prochaine édition du "Renens Info", il sera à nouveau indiqué les lieux et horaires des bureaux de vote ouverts sur notre commune.

M. le Président précise également que lors du scrutin du 9 février dernier, les citoyennes et citoyens avaient reçu un courrier concernant les nouveaux horaires des bureaux de vote :

Bureaux de : Hôtel-de-Ville et Baumettes
Dimanche matin de 10h00 à 12h00

Remarque : la boîte-aux-lettres, située devant l'administration communale, reste à disposition des votants jusqu'au dimanche 12h00.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur : Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

Préavis No 19 : La commission remarque que vu la situation financière de la commune et l'effet éphémère du projet, il serait judicieux de ne pas engager la somme de Fr. 60'000.-- prévue à cet effet, mais bien d'abandonner ce projet.

Préavis No 21 : La commission accepte les incidences financières de ce préavis. Cependant dans la mesure où ces rénovations sont dûment planifiées, la commission souhaite obtenir, pour cet objet, la fiche du suivi de l'inventaire des bâtiments communaux. Ceci dans le but de vérifier s'il y a d'autres étapes de rénovations prévues et leurs éventuelles incidences financières.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. le Président indique qu'il n'y a aucune communication de la part de la commission des affaires régionales et intercommunales.

7. Nomination d'un membre à la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. Le Président indique que suite à la démission, lors du de la séance du 5 février dernier, de M. Pierre Borloz en tant que membre de la CARIC et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : **"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...).** Il invite donc le président du groupe socialiste à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission permanente des affaires régionales et intercommunales.

M. G. Stöckli (soc.) présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de **M. Jean-François Clément.**

8. <u>Préavis No 19</u>
Usine Fly - Pose d'une toile décorative.
M. Christian Widmer, président-rapporteur.

M. Ch. Widmer (rad.), président-rapporteur, présente le rapport de la commission d'étude :

Les membres de la commission chargée de l'étude de ce préavis se sont réunis, en date du 10 mars dernier, à 20 heures, dans la salle de conférences du CTC, où ils ont été accueillis par le conseiller municipal, Monsieur Raymond Bovier et son chef de service, Madame Martine Heiniger.

Etaient présents : Mesdames Marcelle Bourquin-Chuard et Claudine Hottiger, Messieurs Jean-Jacques Aegerter, Olivier Barraud, Jean-François Clément, Jean-Pierre Leyvraz, Pascal Montemari, Pierre Boss en remplacement de Madame Yvonne Zurcher, et votre serviteur.

Monsieur Vincent Keller était absent.

A la demande des commissaires, toute une série d'informations complémentaires à celles contenues dans le préavis lui-même ont été apportées par Monsieur Raymond Bovier et Madame Martine Heiniger, en particulier :

- L'imbroglio juridique est, semble-t-il, encore plus complexe que ne le laissent entendre les explications qui figurent dans le texte du préavis.
- Une solution définitive et rapide peut difficilement être envisagée.
- De nombreuses tractations ont été et sont encore menées par notre Municipalité avec les acteurs de cette affaire, notamment avec l'ECA et OF.
- Ces discussions ont permis les travaux d'assainissement garantissant l'enlèvement de toutes les matières toxiques qui ont été effectués il y a plusieurs années déjà et payés par l'ECA.
- Toutefois, les chances de retrouver tout ou partie d'un quelconque investissement en vue d'une amélioration optique de la ruine de l'usine Fly sont, à l'heure actuelle, inexistantes.
- Comme expliqué dans le texte du préavis, la Municipalité n'a envisagé que deux alternatives, soit la démolition et les toiles décoratives.
- Lors de la présentation de la solution faisant appel aux toiles décoratives, le fabricant a évoqué l'opportunité de réaliser des toiles publicitaires avec pour conséquence la possibilité de financer le projet et donc d'en diminuer les coûts à charge de la commune, voire de les amener à zéro.
- Une série de photos - montages sont présentés d'où il ressort que les toiles décoratives sont au nombre de deux.
- L'installation de ces toiles décoratives est prévue sur les faces sud et est.

- La première pourrait proposer un paysage au coucher du soleil, la seconde annoncerait "Bienvenue à Renens". Les choix finaux serait effectués en Municipalité.
- Aucune décoration n'est prévue au nord ou sur les ruines.
- Ces toiles seraient réalisées en plusieurs panneaux de 8 par 5 mètres, afin d'en faciliter le démontage et une éventuelle réutilisation au cas où une solution serait trouvée avant la "fin de la durée de vie" de la décoration, laquelle est estimée (et donc garantie par le fabricant) à deux ans.
- Selon les projets présentés à la commission, seules les parties du haut des bâtiments en question seraient recouvertes, le bas restant en l'état.
- De plus, toujours selon les projets présentés, les ruines restent, malgré les toiles décoratives, très perceptibles.
- Le remplacement des toiles décoratives par des panneaux de chantier, dans le but de rendre l'opacité totale, n'est toutefois pas envisageable en fonction de la prise au vent de ces derniers.

Nos sincères remerciements vont à Monsieur Raymond Bovier et Madame Martine Heiniger pour l'ensemble des explications fournies et des précisions apportées.

Le fait de rapporter ici les débats de la commission m'a été très largement simplifié.

Dès le premier tour de table, celui de la prise de température, à la question posée "laquelle (ou lequel) d'entre vous accepte-t-elle (ou il) cette dépense de Fr. 60'000.-- pour cacher les ruines de l'usine Fly ?", tous les commissaires ont répondu par la négative.

Que penser du projet proposé par la Municipalité et pourquoi une telle unanimité dans la prise de position ?

L'ensemble des commissaires relève le mérite de la Municipalité d'avoir cherché et proposé une solution. Ils remercient aussi la Municipalité d'avoir soumis son projet au conseil communal pour décision. En effet, la grande partie des pétitions, interpellations et réclamations provenaient du Conseil communal comme le rappelle le texte du préavis. La commission salue donc le fait que le conseil communal doive prendre ses responsabilités.

Au vu de la situation financière de la commune, une dépense à fonds perdus de Fr. 60'000.--, dans ces circonstances, n'est pas jugée raisonnable par les commissaires.

La commission suit parfaitement la Municipalité dans son refus de transformer les toiles décoratives en panneaux publicitaires concurrents des emplacements définis et attribués à la SGA.

Ce n'est pas parce que la commune était intervenue dans le contexte du Corso, qu'il faut qu'elle intervienne dans toutes les explosions et les ruines qui en résultent. Ce n'est pas là que doivent filer les deniers publics… nous en avons trop l'utilité pour d'autres tâches.

Souhaiter la bienvenue dans un environnement de ruines peut très certainement aller dans un sens contraire à celui recherché par ce projet. Certains titres dans la presse avec illustrations peuvent déjà être imaginés : "Bienvenue à Renens, son coucher de soleil, ses ruines" … pour quelque chose de pas trop méchant !

La possibilité de mettre la pression pour faire bouger la situation ne sera certainement plus aussi grande lorsque les ruines seront emballées. Or, cette pression ne doit pas diminuer, mais au contraire croître.

Ce projet n'implique pas, d'une manière ou d'une autre, les vrais responsables de l'état dans lequel se trouve cette partie de notre commune.

Il semble également, pour un ou deux commissaires, que les questions relatives à l'importance de l'intégration dans un projet urbain global aient été quelque peu sous-estimées.

En fonction de ce qui précède, la commission unanime propose donc :

- de refuser les conclusions du préavis qui vous est soumis ce soir
- de demander à la Municipalité d'envisager d'autres solutions dans le cas des ruines de l'usine Fly
- l'une d'entre elles pouvant être la création, avec une école d'art, une école d'architecture, une école de créateurs ou encore d'un emploi temporaire subventionné, etc. réalisée sur les ruines elles-mêmes, par exemple d'une "œuvre subversive" du type "ces ruines vous ont été offertes par …".

M. le Président ouvre la discussion.

M. R. Divorne (rad.) : Vous allez tout à l'heure certainement refuser de poser une toile décorative sur les parties en ruine de l'usine sise à l'avenue de Lausanne 49.

Depuis bientôt dix ans, les municipalités successives avec l'appui du législatif se sont battues en vain, afin que les parties en ruine de ce complexe soient démolies et le terrain entretenu selon les exigences légales pour ce type de quartier.

La parcelle étant soumise à un plan de quartier permettant la construction d'immeubles d'habitation et autres affectations, sauf erreur avec une densité non négligeable, on peut donc estimer raisonnablement entre Fr. 500.-- et Fr. 800.-- le prix au m2 du terrain, soit une valeur oscillant au minimum de Fr. 2'500'000.-- jusqu'à Fr. 5'000'000.-- peut être plus.

Pour en finir et provoquer les instances judiciaires à prendre des décisions d'urgence et pour les propriétaires/créanciers gagistes, afin qu'ils ne perdent pas le peu qu'ils leur reste, je propose au conseil que ce terrain soit déclassé et passé de "constructible" en "zone verte" par suppression du plan de quartier, que notre conseil avait approuvé il y a bien des années maintenant.
Un préavis dans ce sens devrait être soumis au conseil communal en automne-hiver 2003, permettant ce déclassement, moyennant que les parties en état de ruines n'aient pas été démolies et le terrain nivelé dans l'intervalle et jusqu'à l'échéance du 30 octobre 2004 ; passé ce délai alors que le préavis aurait été approuvé par le conseil communal, il entrerait en force ; par une procédure menée dès le début 2004 en parallèle, la commune devra obtenir l'inscription d'une charge foncière sur cette parcelle, ainsi que l'autorisation de démolir les bâtiments, dès l'échéance du 30.10.2004.

Le conseil communal sera alors appelé à autoriser le financement de ces travaux, qui seront garantis par la charge foncière.

Partant de l'idée que cette manière d'agir touche au porte-monnaie des différentes parties concernées, il n'est pas impossible que la seule acceptation d'une motion et son renvoi à l'exécutif pour étude et rapport fasse une fois pour toute avancer les choses…

Tout en précisant que le groupe radical a approuvé cette démarche lors de sa séance de groupe le 25 mars dernier et vu ce qui précède, une motion sera déposée au point No 12 - Propositions individuelles et divers - de l'ordre du jour

M. W. Siegrist (lib.) : Le week-end dernier a vu se dérouler la cérémonie des Oscars. Cette semaine, la Municipalité a tenu son traditionnel coin presse. Il ressort des discussions qu'en ce qui concerne l'usine Fly, le conseil communal n'a qu'à prendre ses responsabilités - citation de Madame la Syndique.

Dès lors, j'estime que sans être contre une information à la presse de l'évolution des dossiers de la commune, la Municipalité prend ses désirs pour des réalités.

En effet, au sujet de l'usine Fly, croûte ou verrue selon de quel côté on se place, c'est au conseil communal qu'il appartient de prendre ses responsabilités. Je me permets de rappeler que c'est la Municipalité qui propose des préavis et que c'est le conseil qui tranche.

Dès lors, faire des coins presse où la Municipalité dit à la presse ce qu'elle pense de différents objets à l'ordre du jour, fait déjà partie du subjectif. En effet, le conseil communal est l'organe législatif de la commune tandis que la Municipalité est l'organe d'exécution des décisions prises par le conseil.

Dire qu'il appartient au conseil de prendre ses responsabilités, c'est dire que comme toute, ce n'est la Municipalité qui est responsable des décisions du conseil. En d'autres termes, c'est pas moi, c'est lui qui a décidé !

Faux, il appartient à la Municipalité de présenter des projets et au Conseil de les approuver ou de les invalider.

Dire déjà au coin presse que c'est une décision irrévocable de la Municipalité contrevient à la liberté d'expression et empêche les citoyens, mais surtout les membres du conseil communal à prendre une décision en connaissance de cause.

Dès lors, il y a manifestement un abus de pouvoir dans l'information qui est divulguée dans le coin presse et la Municipalité devrait se contenter de rapporter les faits et non ses états d'âmes. Je préfère qu'une verrue reste une croûte plutôt qu'elle devienne une œuvre d'art et ce pour plus de Fr. 60'000.-- !

Merci à la Municipalité de prendre acte de mes réflexions.

M. B. Saugy (AeC) : Je ne sais pas si la motion proposée par Monsieur le conseiller communal Roland Divorne est réaliste, mais il me semble que c'est une évidence que c'est une voie qu'il faut essayer.

L'affectation du sol et le plan directeur sont les réels instruments politiques pour gérer le territoire et c'est enfin eux qui décident de la valeur des ouvrages.

Je soutiens donc sans réserve cette proposition - même si je ne sais pas si elle est praticable. Dès lors, allons dans cette direction, puisque cela nous permet de faire quelque chose de positif. Je m'opposerai donc au pis-aller, la décoration qui me semble effectivement très transitoire et qui ne va pas dans un sens positif pour la Commune.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée et prie le président-rapporteur de bien vouloir lire les conclusions du préavis :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 19 de la Municipalité du 17 février 2003,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité à faire poser une toile décorative sur l'ancienne usine Fly, conformément au présent préavis;

2. ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.--.
   Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement N° 420.3139.02 "Achat de toile décorative géante (usine Fly)".

M. le Président soumet les conclusions municipales au vote ; elles sont refusées à l'unanimité moins 2 abstentions.

9. Préavis No 20 : Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. M. Vincent Keller, président-rapporteur.

M. V. Keller (F.r.) présente le rapport de la commission de naturalisation :

La commission de naturalisation s'est réunie le 17 mars 2003, à 19h00, dans la salle des commission de la Salle de Spectacles. Elle était composée de Mesdames R. Joliat, G. Martin, D. Pittet, M. Bandelier et E. Gloor, de Messieurs O. Barraud et V. Keller, vice-président de la commission de naturalisation qui remplaçait Madame C. Saugy, excusée. Madame F. Grand a répondu à toutes les questions des commissaires avec sa serviabilité légendaire.

Mesdames F. Widmer et C. Saugy, ainsi que Monsieur J.-J. Aegerter étaient excusés.

Nantis du désormais incontournable tableau de présentation des candidats, les commissaires ont examiné un par un les dossiers des quelques 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. De prime abord, le chiffre peut paraître cyclopéen, en vous rappelant que vos commissaires ont souvent mis en exergue la disparité des préavis s'agissant de leur fréquence et surtout de leur teneur. En définitive l'étude de chacun des cas se fît avec une célérité rarement égalée. En effet, 18 candidats sont nés en Suisse et y ont fait leur scolarité - ou sont encore en train de la suivre - parmi lesquels 13 étaient âgés de moins de 14 ans lors du dépôt de leur demande et n'ont de facto pas été entendus. Les autres ont été de très bons, voire d'excellents candidats lors des auditions, démontrant par-là même leur totale intégration ne demandant plus qu'à être confirmée par un passeport rouge à croix blanche.

Il est à remarquer que certains candidats ont patienté longuement avant de recevoir l'autorisation fédérale de naturalisation. Ces durées parfois inhabituelles ont de causes familiales ou administratives.

Suite à son travail approfondi, la commission de naturalisation vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions de ce préavis.

M. le Président prie le président-rapporteur de bien vouloir donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 20 de la Municipalité du 24 février 2003,
Ouï le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. ALONSO Heidy, née le 21 mai 1979 à Lausanne/Vd, fille de Jesus et de Maria Luisa née Losada, ressortissante espagnole, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue du 14-Avril 27.

2. ASLAN Elif, née le 29 mars 1984 à Lausanne/Vd, fille de Hasan et de Hatice née Kilinc, ressortissante turque, célibataire, apprentie employée de commerce, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 72, chez ses parents.

3. ASLAN Fatos Anna, née le 2 février 1989 à Lausanne/Vd, fille de Hasan et de Hatice née Kilinc, ressortissante turque, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 72, chez ses parents.

4. CAY Erhan, né le 9 avril 1989 à Morges/Vd, fils de Ahmet et de Fatma née Basar, ressortissant turc, célibataire, écolier, domicilié à Renens, chemin de la Roche 18, chez ses parents.

5. FERMINO Enes Adriano, né le 29 mai 1987 à Lausanne/Vd, fils de Alberto et de Pemba née N'Simba, ressortissant congolais, célibataire, écolier, domicilié à Renens, avenue des Paudex 6, chez ses parents.

6. FERMINO Patrick Aurelio, né le 11 avril 1990 à Lausanne/Vd, fils de Alberto et de Pemba née N'Simba, ressortissant congolais, célibataire, écolier, domicilié à Renens, avenue des Paudex 6, chez ses parents.

7. FURNARI Claudia, née le 30 mars 1990 à Lausanne/Vd, fille de Carmelo et de Patrizia Concettina née Raia, ressortissante italienne, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, rue du Lac 7.

8. IRMAK Yalcin, né le 15 octobre 1987 à Morges/Vd, fils de Unal et de Sevim née Unlu, ressortissant turc, célibataire, écolier, domicilié à Renens, rue du Bugnon 31, chez ses parents.

9. KARAKUS Buse, née le 18 février 1990 à Morges/Vd, fille de Kemal et de Nülifer née Köse, ressortissante turque, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 62, chez ses parents.

10. KAZIMOGLU Belkiz, née le 1er janvier 1983 à Gaziantep/TR, fille de Hürsehit et de Temam née Yoldas, ressortissante turque, célibataire, apprentie employée de commerce, domiciliée à Renens, rue de la Source 5.

11. KAZIMOGLU Nuray, née le 4 mai 1979 à Gaziantep/TR, fille de Hürsehit et de Temam née Yoldas, ressortissante turque, célibataire, gestionnaire de vente, domiciliée à Renens, rue de la Source 5.

12. MANCA Natascia, née le 28 avril 1983 à Lausanne/Vd, fille de Antonio et de Gavina née Madau, ressortissante italienne, célibataire, apprentie employée de commerce, domiciliée à Renens, avenue de Longemalle 12, chez ses parents.

13. MANGANI Katia, née le 25 avril 1986 à Lausanne/Vd, fille de Nicolo et de Carmela née Valastro, ressortissante italienne, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, Sur-la-Croix 19.

14. MEGIC Ivan, né le 22 juin 1988 à Belgrade/YU, fils de Dragoljub et de Mila née Simeonovic, ressortissant yougoslave, célibataire, écolier, domicilié à Renens, avenue du 1er-Mai 4, chez ses parents.

15. MEGIC Ivana, née le 13 mars 1991 à Lausanne/Vd, fille de Dragoljub et de Radmila née Milivojevic, ressortissante yougoslave, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue du 1er-Mai 4, chez ses parents.

16. MEGIC Ivanka, née le 13 mars 1991 à Lausanne/Vd, fille de Dragoljub et de Radmila née Milivojevic, ressortissante yougoslave, célibataire, écolière, domiciliée à Renens,avenue du 1er-Mai 4, chez ses parents.

17. MUTHUVELU Aliysiyaa Ajitha, née le 15 octobre 1989 à Lausanne/Vd, fille de Sridkandarajah et de Thangamalar née Ponnuthurai, ressortissante srilankaise, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 34, chez ses parents.

18. ODDERSHEDE TORO Ivan Ilyich, né le 14 décembre 1977 à Vina del Mar/CL, fils de Leonardo Oddershede Gonzalez et de Margarita de las Mercedes née Toro Salgado, ressortissant chilien, célibataire, coursier, domicilié à Renens, rue de Verdeaux 14, chez sa mère.

19. ORMAZABAL CASANOVA Guillermo Armando, né le 21 février 1975 à Portales/CL, fils de Guillermo Ormazabal Salces et de Margarita del Carmen née Casanova Otarola, ressortissant chilien, marié, magasinier, domicilié à Ecublens, avenue du Tir-Fédéral 48.

20. PADULA Grazia, née le 18 février 1983 à Lausanne/Vd, fille de Pasqualino et de Maria née Del Borrello, ressortissante italienne, célibataire, apprentie employée de commerce, domiciliée à Renens, Sur-la-Croix 191, chez ses parents.

21. REX Ernest, né le 3 mai 1950 à Bratislava/CS, fils de Martin et de Zita Rexova née Krainzova, ressortissant slovaque, marié, vitrier, domicilié à Renens, avenue des Paudex 2.

22. SARI Murat, né le 3 décembre 1982 à Lausanne/Vd, fils de Hasan et de Selver née Sari, ressortissant turc, célibataire, apprenti magasinier, domicilié à Renens, avenue du 24-Janvier 34, chez ses parents.

23. SAVCI Gökan, né le 14 mai 1990 à Lausanne/Vd, fils de Cecal et de Selver née Karagulle, ressortissant turc, célibataire, écolier, domicilié à Renens, rue du Caudray 34, chez ses parents.

24. SHABANAJ Faton, né le 12 mai 1988 à Banjica/YU, fils de Kamer et de Sanije née Berisha, ressortissant yougoslave, célibataire, écolier, domicilié à Renens, rue de Lausanne 75, chez ses parents.

25. SHABANAJ Valton, né le 10 juin 1990 à Morges/Vd, fils de Kamer et de Sanije née Berisha, ressortissant yougoslave, célibataire, écolier, domicilié à Renens, rue de Lausanne 75, chez ses parents.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

Les bulletins sont donc distribués.

➢ Le résultat du vote est le suivant : **Bulletins délivrés et rentrés : 65**

Noms des candidat(e)s	Blancs	nuls	valables	oui	non
1. ALONSO Heidy			*65*	*63*	*2*
2. ASLAN Elif			*65*	*62*	*3*
3. ASLAN Fatos			*65*	*63*	*2*
4. CAY Erhan			*65*	*63*	*2*
5. FERMINO Enes			*65*	*62*	*3*
6. FERMINO Patrik			*65*	*62*	*3*
7. FURNARI Claudia			*65*	*63*	*2*

8. IRMAK Yalcin			*65*	*62*	*3*
9. KARAKUS Buse			*65*	*62*	*3*
10. KAZIMOGLU Belkiz			*65*	*61*	*4*
11. KAZIMOGLU Nuray			*65*	*61*	*4*
12. MANCA Natascia			*65*	*63*	*2*
13. MANGANI Katia			*65*	*63*	*2*
14. MEGIC Ivan			*65*	*59*	*6*
15. MEGIC Ivana			*65*	*59*	*6*
16. MEGIC Ivanka			*65*	*59*	*6*
17. MUTHUVELU Aliysiyaa			*65*	*61*	*4*
18. ODDERSHEDE TORO Ivan			*65*	*61*	*4*
19. ORMAZABAL CASANOVA Guillermo			*65*	*63*	*2*
20. PADULA Grazia			*65*	*62*	*3*
21. REX Ernest			*65*	*61*	*4*
22. SARI Murat			*65*	*63*	*2*
23. SAVCI Gökan			*65*	*63*	*2*
24. SHABANAJ Faton			*65*	*61*	*4*
25. SHABANAJ Valton			*65*	*60*	*5*

10. <u>Préavis No 21</u> :
Pavillons scolaires de Sous-Biondes - Remplacement de la toiture du pavillon sud.
M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.

M. J. Berthoud, président-rapporteur, présente le rapport de la commission d'étude :

La commission s'est réunie le 12 mars 2003 à la salle de conférence du CTC , à Renens. Elle était composée de Mmes Verena Berseth Hadeg, Bastienne Joerchel-Anhorn, Simone Szenyan-Reymond, Antoinette Schaffner, Catherine Wicht, Yvonne Zurcher et de Messieurs Jean-Daniel Roulier, Pascal Ruschetta, Gilbert Stoeckli et Jacques Berthoud, président-rapporteur.

Elle était assistée par Messieurs les Municipaux Jean-Jacques Ambresin et Raymond Bovier, ainsi que par Mme Martine Heiniger et de M. Jean-Claude Bourgeois.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les travaux de réfection de l'enveloppe du pavillon sud du groupe scolaire des Biondes.

Construits en 1970 de manière provisoire, afin de répondre aux besoins urgents de locaux scolaires, les deux pavillons existants remplissent leur fonction de manière satisfaisante.

Cependant, bien que d'une manière générale la construction de ces pavillons soit de bonne facture, il apparaît tout à fait normal que certains éléments de construction particulièrement exposés doivent être remplacés, après un certain nombre d'années.

C'est ainsi que la toiture du pavillon nord a été entièrement refaite en 1996.

A ce jour, c'est au tour de la toiture du pavillon sud de ne plus assurer son rôle d'étanchéité à l'eau, causant par là-même de nombreuses infiltrations dans les classes. Après de multiples interventions au cours de ces dernières années, cet élément irréparable doit être remplacé.

Ces travaux nécessitent la pose d'un échafaudage. Il est par conséquent également prévu de procéder à la réfection des peintures de façades.

Le Président ouvre la séance. Il remercie de leur présence les membres de la commission, les membres de la Municipalité et du personnel communal. Il donne la parole à M. Bovier qui informe de l'urgence d'entreprendre les travaux en raison des nombreuses infiltrations d'eau provenant de la toiture.

A la demande d'un commissaire, il est précisé que le toit est fait de tôle ondulée avec une pente de 6 %. Sa construction date de 1970.

De nombreuses questions sont ensuite encore posées :

- Quel a été le coût de la réfection de la toiture du pavillon nord : fr. 230.- le m2.
- La pose d'une sous-couverture "Sarnafil" est-elle judicieuse en fonction d'une durée de vie relativement courte ? Oui, en raison de la protection assurée par la couverture en tôle d'aluminium.
- Un commissaire regrette que nous ne nous rendions pas sur place. Est-il nécessaire de changer toute la toiture, les dégâts se situant au niveau des "velux" ? Il est répondu que le bricolage ne donnera ni satisfaction ni garantie.
- Il est impératif de procéder comme demandé dans le préavis.
- Nous sommes renseignés sur les garanties d'usage, à savoir 2 ans ; 5 ans contre les défauts cachés et 10 ans contre les défauts intentionnellement cachés.
- Ces travaux sont-ils indispensables vu l'âge de la construction ? oui, le bâtiment est en bon état et convenablement entretenu.
- Des dégâts sont provoqués par les enfants montant sur la toiture. Est-il possible de les en empêcher ? Il semble que cela soit difficile.
- A la question de savoir si le remplacement de la ferblanterie existante par une ferblanterie en zinc titane était judicieuse, il est répondu par l'affirmative.
- Un commissaire s'inquiète de l'état des fenêtres. Il lui est répondu que l'entretien a été régulièrement fait.
- Il est demandé si le matériau "Sarnafil" agit comme isolant thermique ? Non, ce qui impose la mise en place d'une isolation thermique en laine de verre compressée, d'une épaisseur de 20 cm.

Les travaux sont planifiés pour les vacances scolaires d'été 2003.

La commission passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Toutefois, les commissaires émettent le vœux suivant :

Dans la mesure du possible, les travaux devront être attribués à des entreprises renanaises.

Tous les commissaires ont signé le rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-J. Aegerter (lib.) : Donnant suite au rapport du préavis No 21 - Remplacement de la toiture du pavillon scolaire de Sous-Biondes, pavillon sud - je m'inquiète concernant la réponse et dégâts provoqués par les enfants montant sur la toiture.

En effet, alors que sur les innombrables chantiers en constructions de la place, une attention toute particulière à la sensibilisation des risques d'accidents encourus et diffusée aux travailleurs, ainsi que des contrôles drastiques régulièrement sur ces derniers, je suis stupéfait d'apprendre que des enfants, pendant la récréation, puissent monter et s'amuser sur le toit du pavillon.

Je pensais qu'un enseignant surveillant de la récréation été nommé pendant les pauses au cas où il y avait des petits bobos ou des petites disputes entre les élèves.

De plus, je n'ose imaginer ce que doivent penser les parents de savoir que leurs chérubins s'exercent à jouer aux ferblantiers couvreurs pendant la récréation.

Est-il possible ce soir de prendre vraiment des dispositions efficaces pour éviter ce genre de situation et pouvez-vous me dire à ce jour combien il y a eu de petits ferblantiers en herbe à avoir non pas attrapé l'eczéma du goudron, mais plutôt le vert de gris des chenaux tombés au sol ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président clôt la discussion et prie de le président-rapporteur de bien vouloir donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 21 de la Municipalité du 24 février 2003,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **AUTORISE** la Municipalité à faire entreprendre les travaux de remplacement de la toiture du pavillon scolaire sud des Biondes.

2. **ACCORDE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de fr. 150'000.--

   Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte des investissements du patrimoine administratif section No 503 – Bâtiments scolaires – compte par nature No 5030 – Bâtiments et constructions – (plus précisément 503.5030.168) et sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

M. Le Président soumet les conclusions municipales au votre de l'assemblée ; elles sont acceptées à l'unanimité et 2 abstentions.

11. Préavis No 22 : Modification de la concession pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Renens distribuée par le Service des eaux de la Commune de Lausanne. Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable.

M. D. Rohrbach (soc.) : En tant que collaborateur de l'ancien "service des eaux de la Ville de Lausanne", je me dois de vous informer, ainsi que la Municipalité, que ledit service s'appelle officiellement "eauservice Lausanne" depuis le 1er janvier 2003.

Je précise également que depuis le début de l'année 2002 déjà, ce service ne fait plus partie de la direction des Services industriels de Lausanne, mais bien de la direction des Travaux.

Enfin, s'agissant des conclusions du préavis No 22, je constate qu'il n'est fait était ni de la date de cette concession, ni du nom du partenaire. Je souhaite par conséquent que la commission ad hoc fasse sienne ma proposition d'amendement qui consisterait à formuler la décision soumise au vote comme suit :

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à signer la concession **du … avec eauservice Lausanne** pour l'alimentation en eau de boisson de la Commune de Renens.

Par ailleurs, et à afin de faciliter le travail de cette commission, je suggère que ses membres puissent disposer de l'ancienne et de la nouvelle concession, ainsi que du préavis de l'époque.

Pour conclure, si mon devoir de réserve vis-à-vis de mon employeur m'interdit de faire partie de la commission qui sera désignée pour étudier ce préavis, je me mets néanmoins à la disposition des commissaires pour les éclairer sur certains aspects techniques de la concession. Je serai donc au CTC le 3 avril prochain, en début de séance et la commission pourra décider librement si ma présence leur est utile ou non. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est plus demandée :

Du groupe Fourmi rouge	:	M. Jean-Pierre Leyvraz, **président-rapporteur** M. Vincent Keller
Du groupe socialiste	:	Mme Eva Gloor M. Jean-François Clément M. Raymond Vincent
Du groupe AeC	:	M. Bernard Saugy
Du groupe radical	:	M. Hubert Desboeufs M. Alexandre Goedecke M. Christian Widmer
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner

12. Propositions individuelles et divers.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) développe sa motion concernant les déchets à Renens :

Je remercie la Municipalité pour la réponse à mon interpellation du 5 décembre 2002 concernant les déchets.

Je pense qu'en l'état actuel des moyens que nous avons dans la commune, cette réponse est satisfaisante. Des infrastructures existent, une information annuelle se fait auprès de la population.

Toutefois, concernant un sujet aussi important actuellement, je pense que l'on pourrait améliorer encore l'attitude de la population dans sa prise en charge de ses déchets et notamment, dans le tri de ces derniers. Concernant l'idée d'installer des centres de tri par quartier, en plus des arguments de la Municipalité, plusieurs personnes ont souligné que cela apporte davantage de problèmes que de solutions, parce que tout le monde n'est pas assez discipliné pour que ces lieux restent propres et bien triés.

L'attitude de la population dépend selon moi d'une sensibilisation particulière et régulière. Il faudrait que quelqu'un soit chargé de cette tache, ainsi que ce de celle de gérer le tri dans la commune. D'autres solutions pourraient ainsi être trouvées pour inciter la population à se prendre en charge de façon supportable pour chacun au niveau du temps que cela prend, que l'espace nécessaire, public et privé.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier cette proposition et la remercie d'avance.

M. M. Perreten, conseiller municipal, accepte de prendre l'étude de cette motion.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée la transmission la motion de Madame la Conseillère Karine Clerc Ulloa à la Municipalité.

C'est à une très large majorité que cette motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) présente aux membres du Conseil communal - selon l'article 40 du Règlement du Conseil communal - un compte rendu des activités du Conseil intercommunal AIC 2002 pour l'exploitation de l'établissement secondaire de la Planta.

Installation des Autorités

L'année 2002, a débuté le 30 janvier par la séance d'assermentation et d'installation des Autorités de l'AIC pour la législature 2002 –2005. Pour rappel, ces Autorités sont composées d'un Conseil intercommunal de 35 membres et d'un Comité de direction de 13 membres. La délégation de Renens au Conseil se compose 7 membres : MM. Bovier et Peter pour la délégation dite fixe et Mmes Joliat et Maystre, ainsi que MM. Dupuis, Rohrbach et Rouyet pour la délégation dite variable. Au comité de direction, notre Municipalité compte 3 délégués : Mme Depoisier et MM. Ambresin et Golaz. A noter que pour l'année 2002, c'est Mme Ch. Béday, Municipale à St-Sulpice qui a été élue présidente du Conseil, alors que notre syndique Mme A.-M. Depoisier a été élue comme présidente du Comité de direction et ceci pour toute la législature.
Selon un rituel bien établi, le Conseil intercommunal s'est réuni ensuite à deux reprises en 2002, une première fois au printemps pour adopter le rapport de gestion et comptes 2001 et une deuxième fois à l'automne, principalement pour adopter le budget 2003.

Séance du printemps

Sur préavis de la Commission chargée de l'étude des comptes et de la gestion 2001, dans laquelle notre collègue M. Jean-Marc Dupuis représentait Renens, le Conseil a adopté le comptes 2001 en date du 24 avril 2002. A noter que dans ces comptes, les charges et les revenus sont de l'ordre de Fr. 2'540'000.--, en forte diminution par rapport à l'année 2000 (où ils avoisinaient Fr. 6'850'000.--) du fait du paiement directement par le canton du salaire des enseignants dans le cadre d'EtaCom.

Le coût annuel moyen par élève est ramené à environ Fr. 2'700.-- couvrant principalement les frais de personnel administratif et d'exploitation, le parascolaire et les frais du bâtiment. La part de Renens à ces coûts se monte à environ Fr. 431'000.-- pour 148 élèves inscrits. A noter finalement, une forte augmentation de nombre de repas servis en 2001 au réfectoire scolaire : près de 7'500 repas alors que 3'700 étaient budgetés. Cela est dû au passage à 5 périodes d'enseignement le matin. Cette tendance s'est confirmée en 2002, avec près 8'800 repas servis, alors que le nombre total d'élèves reste stable.

Séance de l'automne
Cette séance s'est tenue le 30 octobre. Elle a permis d'adopté le budget 2003, examiné auparavant par la commission ad hoc, où Renens était représenté par votre serviteur. Les charges et les revenus y sont en légère augmentation par rapport au compte 2001, avoisinant Fr. 2'750'000.--, la part de Renens passant à un peu plus de Fr. 453'000.--. A noter la réadaptation acceptée du prix de repas au réfectoire, passant de Fr. 4.-- à Fr. 5.-- pour les élèves dès la rentrée scolaire 2003. Cette réadaptation se justifiait par le fait que le Canton ne versait plus de contribution pour ce poste depuis 2001, l'A.I.C. assumant l'entier du déficit du réfectoire.

Cette séance a encore permis d'accepter un crédit de Fr. 208'000.--, par prélèvement sur le fonds de rénovation du bâtiment, afin d'améliorer la sécurité du réseau électrique du bâtiment, suite à un rapport de contrôle périodique des SIE, ainsi que pour transformer et assainir l'installation de chauffage et de ventilation.

Coda
Au terme de ce petit compte-rendu, je vous informe que des réflexions sont en cours, semble-t-il, afin d'alléger le nombre de représentants à cette Association intercommunale, tant il est vrai que 35 délégués et déléguées au Conseil et 13 autres au Comité de direction, cela fait un peu beaucoup pour gérer un budget qui n'est plus que de 2,5 millions de francs et qui porte sur un objet presque exclusivement administratif.

Mme V. Berseth Hadeg (F.r.) présente son interpellation qui se résume à la question suivante :
- pouvez-vous nous informer sur le fonctionnement du service d'inspection intercommunal du travail et des chantiers ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique**,** indique que la Municipalité répondra ultérieurement à cette question/interpellation.

M. R. Divorne (rad.), suite à son intervention dans la discussion du rapport de la commission concernant le préavis No 19 - Usine Fly - Pose d'une toile décorative - développe sa motion :

"La Municipalité étudie la possibilité de déclasser les parties de terrain où sont implantés les ruines de l'ancienne usine Fly ; si la procédure ne présente pas d'obstacles majeurs sur le plan juridique, elle présentera un préavis au Conseil communal à ce sujet avant fin 2003".

M. R. Bovier, conseiller municipal, accepte de prendre cette motion pour étude et rapport.

M. J. Depallens (F.r.) : Je trouve que l'on s'emballe sur un choix précis, on peut toujours étudier la motion de Monsieur le conseiller Roland Divorne, mais à l'heure où Renens manque de terrains, que l'on se pose des problèmes pour certains bâtiments publics, faut-il tout de suite prendre la voie de "zones vertes" ou y a-t-il d'autres alternatives ?

Si la motion est étudiée, je souhaiterais que l'on puisse déterminer la marge de manœuvre dont la Commune dispose pour faire de ce terrain un usage public optimal, peut-être une zone verte, mais peut-être aussi un futur emplacement pour des HLM ou un bâtiment d'intérêt public. On se plaint souvent du fait que la Commune a peu de terrains à bâtir. Si la zone occupée par la défunte Fly est intéressante, étudions à fond les diverses solutions qui se présentent à nous !

M. le Président soumet au vote de l'assemblée la transmission la motion de Monsieur le Conseiller Roland Divorne à la Municipalité.

C'est à une très large majorité - une voix contre et 2 abstentions - que cette motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport

M. P. Ruschetta (soc.) : Vous n'êtes pas sans savoir que nous organisons une grande fête multiculturelle à Renens prochainement. A ce sujet, vous avez reçu courant décembre 2002 un formulaire d'adhésion à l'Association "Renens Carrefour du Monde". Certaines et certains d'entre-vous y ont déjà répondu favorablement et je les en remercie.

Pour celles et ceux qui avaient prévu une adhésion, mais qui ont égaré leur bulletin, j'ai déposé auprès de notre secrétaire quelques formulaires supplémentaires.

Pour les personnes qui nous regardent par le biais de TVRL et qui seraient intéressées, un coup de fil à notre administration communale vous permettra de faire partie de cette merveilleuse association "Renens Carrefour du Monde".

M. G. Stöckli (soc.) informe que le parti socialiste de Renens dispose depuis quelques jours de son propre site internet à l'adresse suivante

www.ps-renens.ch

Encore quelque peu embryonnaire, il ne manquera pas de s'étoffer et d'évoluer au fil de l'actualité.

Par ailleurs, je voudrais saisir l'opportunité de la présence de notre télévision locale pour rappeler à nos concitoyens l'excellente occasion que leur offre la "Maison du Peuple de Renens & environs" de se renseigner sur la problématique du coût de la santé qui sera au cœur des prochaines votations fédérales.

En effet, le lundi 7 avril 2003, à 20h00, à la Salle de spectacles de Renens, un débat politique public aura pour thème l'initiative fédérale du parti socialiste intitulée "La santé à un prix abordable ?". Conduite par M. Jacques Poget, rédacteur en chef de ""24 Heures" ce débat opposera Mesdames Marlyse Dormond, conseillère nationale socialiste et Marianne Meyer, secrétaire générale de la FRC - toutes deux favorables à l'initiative - à Messieurs Claude Ruey, conseiller national, président de la Cosama et Yves Guisan, conseiller national radical et médecin.

M. J. Studer (soc.) présente aux membres du conseil communal le rapport d'activités de la séance du 13 février 2003 (deuxième séance) de la commission " ETUDE ET ANALYSE DES PLACES DE JEUX ET DE DETENTE MISES À LA DISPOSITION DE LA JEUNESSE DANS LA COMMUNE DE RENENS "

Participants

- **Pour la commission :**
  Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers : Bonzon Ariel, Christinat Michel, Dupont Nicole, Dupuis Jean-Marc, Joliat Rosana, Montemari Pascal, Rohrbach Daniel, Studer Jacques.
  Absentes : Mesdames : Masytre Tinetta, Sisto-Zoller Suzanne

- **Pour la Municipalité :**
  Culture – Jeunesse – Sport : MM. Olivier Golaz et Laurent Schwed
  Travaux-Voirie-Espaces verts : MM. Michel Perreten et Alain Peneveyre

Introduction

Dans sa séance du 10 décembre 2002, la commission a préparé et soumis à la Municipalité un rapport qui, dans sa première partie, réitérait après les avoir complétées les questions soulevées par la motion. Dans sa deuxième partie le rapport faisait état de suggestions et de réflexions de l'ensemble des commissaires et invitait la Municipalité à y réfléchir en vue d'une rencontre commune.

Activités de la commission lors de sa séance avec les représentants de la Municipalité en date du 13 février 2003

La Municipalité informe les commissaires qu'elle a bien pris connaissance du rapport élaboré à la suite de notre séance du 10 décembre 2002. Nous tentons de prendre comme axe de travail les questions dans l'ordre de rédaction pour en débattre conjointement avec les Municipaux et les Chefs de service concernés. Très vite nous nous écartons de ce canevas pour nous livrer plus librement à une réflexion générale sur les places de jeux et détentes mises à la disposition de la jeunesse dans la cité. Nous nous apercevons qu'il est extrêmement difficile de se comprendre et de se mettre d'accord sur une action commune. Les notions de besoins, de tranches d'âge, de genre d'activités, d'effort dans l'offre à faire, de rôle des pouvoirs publics dans le secteur des loisirs non organisés sont autant de notions différemment appréciées et évaluées par chacune et chacun des participants.
Après une heure trente de discussion nourrie, nous pouvons tout de même retenir quelques éléments, de nature à faciliter une réflexion future :

- Il très difficile de savoir ce que veulent les pré-adolescents et les adolescents dans le domaine des loisirs. La municipalité en a pour preuve les mille papillons distribués en décembre dernier, invitant les habitants de deux quartiers de Renens à exprimer leurs désirs. Aucune réponse n'a été reçue en retours, si ce n'est l'avis d'un habitant qui déclarait ne vouloir ni jeux, ni place, ni agitation, ni rien dans son voisinage.

- Selon la Municipalité l'offre faite par les nombreuses sociétés locales en divertissements culturels et sportifs est relativement importante à Renens.

- L'analyse de l'offre faite et celle qui reste à faire par la commune de Renens en matière d'espaces jeux pourrait, si la création du poste se confirmait, être une des premières tâche de l'animateur de rue à Renens.

- La question des places de jeux mises à disposition des jeunes a déjà été traitée par plusieurs communes du canton comme : Nyon, Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz. Ces études, leur application, et les conclusions qui en ont découlés, pourraient être une source de réflexion pour les décideurs dans notre commune.

- M. Peneveyre nous informe que des contacts périodiques sont établis au niveau intercommunal pour discuter de ce problème, que des directives européennes sont émises à l'usage des communes. Que des réflexions sont conduites pour arriver au constat que la cité a évolué que les espaces de détentes ont changé, que la problématique du divertissement de la jeunesse a en trente ans complètement changé, que de nouveaux concepts sont à mettre en œuvre.

Conclusions

Face à toutes ces interrogations, la commission décide :

- De demander à M. Golaz, conseiller municipal "Culture Jeunesse et Sport" de s'approcher du corps enseignant des écoles primaire et secondaire de Renens, afin de mettre sur pied un moyen de connaître les besoins réels des jeunes de notre commune. Que se soit sous forme d'un questionnaire, élaboré, rédigé et discuté en classe, d'un concours de dessins, d'une rédaction commune à un établissement, etc..

- De constituer à l'instigation de M. Perreten, conseiller municipal, une sous-commission, composée d'un membre par groupe politique représenté au conseil communal, de MM. Schwed et Peneveyre, afin de poursuivre la réflexion par un groupe de travail plus petit.

- De réunir la sous-commission environ tous les deux mois sur l'initiative de la Municipalité ou de ses représentants.

- D'inviter à participer aux réunions de la sous-commission des consultants pouvant par leur expérience professionnelle apporter un éclairage et favoriser ainsi la prise de décisions du groupe.

- De ne pas retarder les préavis en préparation liés aux espaces publics communaux, et qui doivent être déposés devant le conseil communal, sous prétexte qu'une réflexion est poursuivie dans ce domaine.

- D'informer le Conseil Communal de Renens des décisions prises à ce jour lors de sa prochaine séance.

- De garder la sous-commission ouverte à toutes propositions et de la tenir à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

- De réunir la commission en séance plénière sur demande d'un membre au moins de celle-ci ou chaque fois que la sous-commission le jugera nécessaire.

Liste des représentants des groupes politiques dans la sous-commission :

- Arc-en-ciel Mme Tinetta Maystre.
- Fourmi rouge Mme Arielle Bonzon.
- Libéral M. Jean-Marc Dupuis.
- Radical Mme Nicole Dupond.
- Socialiste M. Jacques Studer.

Liste des représentants de la Municipalité dans la sous-commission :

- Pour "Travaux Voirie et espaces verts" : M. Alain Peneveyre
- Pour "Jeunesse Culture Sport" : M. Laurent Schwed

Mme D. Ayer (F.r.) : En ces temps tourmentés et moroses : guerre, licenciements, chômage, etc... il peut paraître futile de revenir sur le sujet du congé maternité en faveur des conseillères communales.

Certes, c'est un projet modeste : coûts bas pour le budget de la commune et revenus peu importants pour les éventuelles bénéficiaires. Mais c'est à mon avis un geste très important sur le plan symbolique : reconnaître la maternité, encourager les femmes jeunes à s'engager et ainsi ne pas priver la politique de notre commune de ces jeunes mères qui peuvent nous apporter beaucoup.

C'est pourquoi, je propose de modifier le Règlement du Conseil communal, article 62, à la fin du 3ème paragraphe :

"Les absences, de même que les membres qui quittent l'assemblée sans l'autorisation du bureau, avant que la séance soit levée, n'ont pas droit au jeton de présence". **Toutefois, en cas de maternité, celui-ci est accordé pour des absences comprises dans un intervalle de 16 semaines.**

M. le Président souhaitant rencontrer les présidents des groupes politiques à la fin de la séance, il propose de prévoir également les modalités à suivre concernant une éventuelle modification d'un article du Règlement du conseil communal suite à la demande de Madame la conseillère communale Danièle Ayer.

Mlle E. Torriani (F.r.) profite de la présence des caméras pour inviter aussi les membres du Conseil communal ainsi que les télespectateur(trice)s et habitant(e)s de l'Ouest lausannois à une réunion "contre le sommet du G8" qui se tiendra le mardi 8 avril 2003, à 20h00, au Restaurant "Les Epis d'Or", à Renens.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'ai une proposition au sujet de l'usine Fly qui ne contredit absolument pas la motion sur laquelle on a voté, parce que l'échéance n'est pas la même. Je rappelle que ce qui empêchait la démolition, ce n'était pas le problème du plan de quartier mais le fait que la justice vaudoise n'arrivait pas à identifier le propriétaire ; si on avait pu l'identifier, on aurait pu l'obliger à démolir.

Donc c'est pour cela que la Municipalité nous proposait, en attendant, de mettre ces toiles pour cacher Fly. Dans la commission, nous n'étions pas d'accord de simplement cacher ces murs (qui en fait n'auraient même pas été cachés). En revanche, nous étions ouverts par exemple à permettre à une école d'art - peut-être à celle qui va s'établir à Renens - de faire

un projet sur ces ruines en attendant la démolition si les choses continuaient à traîner. C'était la position de la commission d'étude.

Alors pour être plus concret à ce sujet, si on est toujours intéressé par cette idée, je rappelle qu'il y a l'année prochaine "Jardins 2004". Cette exposition s'étendra sur la zone qui va de la Place de l'Europe jusqu'à la Gare de Renens. C'est une zone ferroviaire et industrielle assez sinistrée du point de vue végétation ; l'idée est donc d'y mettre un peu de verdure au moins pendant 2004.

Je propose donc à la Municipalité de creuser cette idée avec une école d'art ou une autre solution du même genre et de voir si aux projets de jardins déjà officiellement prévus on pourrait peut-être en rajouter un à cet endroit.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Un vaudois c'est indécis, deux vaudois c'est deux décis, trois vaudois c'est une société de gym, un chœur mixte ou une autre société locale ! Cela flore bon le terroir tout ça... Ah ! j'ai oublié de vous dire que je m'adresse au nom du G8'888, qui est le groupement des 8'888 vaudois de Renens et environs et comme vous l'aurez compris, il s'agit du Bicentenaire, donc du 14 avril.

En effet, les 13 et 14 avril nous vous proposons de nous retrouver à Renens, à la Place du Village pour venir commémorer le Bicentenaire. Les festivités débuteront le dimanche 13 avril, il y aura un repas vaudois, des animations, un rallye relatant 200 ans d'Histoire, des jeux pour les enfants et aussi le Bi-Louis, un concours de dégustation du 200ème .

Le lundi 14 avril, dès 17h30 - apéritif, puis à partir de 18h30 - une délégation de la fanfare, un chœur mixte typique, de la joie de la bonne humeur, alors venez les 13 et 14 avril, on fera la fête aux Verts et Blancs à la Place du Village de Renens.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée de son dévouement professionnel à la chose publique et lui souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22H15.

Le Président :	**La Secrétaire :**
G. Nicolas	**R. Joliat**